

Cher Investisseur,

Le 3 juillet 2023, CACEIS a acquis les activités européennes d' « asset servicing » de RBC. Depuis lors, CACEIS Investor Services France S.A. et CACEIS Investor Services Bank France S.A. agissent respectivement en tant que prestataire de services comptables par délégation (le "Délégataire") et banque dépositaire (le "Dépositaire") (collectivement, les "Prestataires actuels") pour Siparex Xange Innovation 2022 (le "Fonds") dans lequel vous détenez une participation.

Nous vous informons d'ores et déjà des fusions à venir des Prestataires actuels au sein du groupe CACEIS. Le Délégataire et le Dépositaire seront fusionnés respectivement dans CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank.

L'objectif de ces fusions est de simplifier la structure juridique du groupe CACEIS. Le projet bénéficiera au Fonds en lui offrant les meilleures plateformes de CACEIS. **Aucune action n'est nécessaire de votre côté.**

À la suite de ces fusions intra-groupe, qu'il est envisagé de réaliser le 31 mai 2024 (sous réserve des autorisations réglementaires), CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank fourniront des services en tant qu'administrateur et dépositaire au Fonds selon les mêmes conditions d'engagement que celles en place avec les Prestataires actuels.

	Entités actuelles	Entités futures
Délégataire (de la gestion comptable)	CACEIS Investor Services France S.A.	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Investor Services Bank France S.A.	CACEIS Bank

Les sections concernées du prospectus du Fonds seront mises à jour en conséquence et conformément aux exigences réglementaires établies par le régulateur français à savoir, l'Autorité des marchés financiers (AMF), et qui ont été communiquées à la société de gestion du Fonds à la suite des échanges entre les Prestataires actuels et ladite Autorité des Marchés Financiers.

A cet effet vous trouverez ci-joint le règlement mis à jour, en vigueur à compter du 31 mai 2024.